

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2025

~~~

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

~~~

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphanie DEVAUX
Date de la convocation des conseillers	21 novembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 novembre 2025

~~~

PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyril GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Dominique DEI-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyril GUILBERT  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Aurélie TASTAYRE, donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI

**OBJET : Transfert de patrimoine de l'OPH « HABITAT 77 » vers la société d'économie mixte « HABITAT 77 – Réaffirmation des garanties d'emprunt transférées**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 312-3, R.431-57 et suivants, relatifs à la garantie d'emprunt accordée par les collectivités territoriales au profit des organismes d'habitations à loyer modéré ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 et suivants relatifs aux garanties d'emprunt communales ;

Vu les délibérations antérieures par lesquelles le Conseil municipal de Villeparisis a accordé sa garantie à l'Office Public de l'Habitat Habitat 77 pour divers emprunts contractés auprès des établissements de financement du logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat HABITAT 77 du 23 juin 2025 et la délibération du Conseil d'administration de la SEM HABITAT 77 du 26 avril 2024 approuvant la fusion-absorption de l'OPH par la SEM ;

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 novembre 2025.

Considérant que la transmission universelle de patrimoine emporte transfert à la SEM Habitat 77 de l'ensemble des droits et obligations, y compris ceux résultant des contrats de prêt et des conventions de garantie associées ;

Considérant toutefois qu'il est apparu opportun, à la demande des établissements prêteurs et à toutes fins utiles, de réaffirmer expressément les engagements de garantie antérieurement accordés à l'OPH HABITAT 77, afin de lever toute ambiguïté sur la continuité de ces engagements au bénéfice de la SEM Habitat 77 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Rachid BENYAHIA, conseiller municipal délégué à la Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers hors QPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville),

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

RÉAFFIRME expressément les garanties d'emprunt qu'il avait antérieurement consenties à l'Office Public de l'Habitat HABITAT 77, au titre des prêts listés en annexe, désormais transférés à la SEM HABITAT 77 dans le cadre de la fusion-absorption à intervenir.

**Article 2 :** Cette réaffirmation est effectuée sans création d'un engagement nouveau, la garantie initialement accordée demeurant applicable, dans les mêmes conditions, au bénéfice des établissements prêteurs concernés.

**Article 3 :**

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Article 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

33 votants dont 6 pouvoirs

32 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis l'avenir pour ambition)

1 contre (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

|                          |                                          |
|--------------------------|------------------------------------------|
| Signature                | Signature                                |
| Frédéric BOUCHE<br>Maire | Stéphanie DEVAUX<br>Secrétaire de séance |

*(Handwritten signatures of Frédéric BOUCHE and Stéphanie DEVAUX are present on the table)*

*(Circular blue stamp of the Mairie de VILLEPARISIS, dated 09/12/2025, is placed over the signatures)*

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251209-25\_11751-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025

MAIRIE VILLEPARISIS

| NOM GARANT   | CAPITAL      | ENCOURS AU<br>31/12/2025 | INTÉRÉT    | AMORT     | ANNUITÉ    |
|--------------|--------------|--------------------------|------------|-----------|------------|
| VILLEPARISIS | 9 894 444,47 | 7 911 913,82             | 279 019,83 | 86 664,06 | 365 683,89 |

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251209-25\_11751-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025